




**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Novembre 2020

# L'Agence nationale de la cohésion des territoires

*L'État au service des projets des collectivités locales*



# Un nouveau partenaire pour les collectivités locales

## ÉDITO

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1er janvier 2020. Elle résulte d'un engagement pris par le Président de la République à l'occasion de la première conférence nationale des territoires le 17 juillet 2017, celui d'un accompagnement renforcé de l'État pour répondre aux besoins des collectivités territoriales. L'ANCT, structurée par un Conseil d'administration représentant notamment les associations d'élus, porte ainsi un objectif aussi clair qu'ambitieux : vous accompagner dans la mise en oeuvre de vos projets de territoire.

Le nom de l'Agence illustre bien la finalité qu'elle porte, celle de lutter contre les fractures territoriales. Elle s'adresse pour cela à l'ensemble des collectivités, rurales, urbaines, de la montagne... en déclinant trois grandes missions :

- la construction d'un accompagnement sur mesure à travers un appui en matière d'ingénierie existante sur le territoire (IT04, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance) ;
- la mise en oeuvre de programmes élaborés au niveau national par le Gouvernement (Action Coeur de Ville, France Services, Territoires d'industrie, Petites Villes de Demain...) ;
- l'élaboration de pactes territoriaux permettant à l'État et aux collectivités de s'entendre sur un diagnostic puis sur un plan d'action partagé.

Au quotidien, nous serons, avec mes services, et moi en tant que déléguée territoriale de l'Agence, vos interlocuteurs privilégiés et agiront pour remplir la mission qui nous a été confiée : une porte d'entrée unique, facilitatrice des projets locaux. Ces objectifs de clarté et de lisibilité seront au coeur de notre action.

À ces objectifs s'ajoute une ambition d'efficacité pour répondre pleinement aux objectifs qui ont été fixés par le Gouvernement et le Parlement. Ainsi, l'Agence a noué des partenariats avec des opérateurs désignés par le législateur (Ademe, Anah, Anru, Cerema et Banque des Territoires) afin d'élargir son cadre d'intervention et répondre aux attentes du terrain. Dans la déclinaison de son ingénierie notamment, **l'ANCT ne s'inscrit pas en concurrence avec les structures locales existantes mais bien en complémentarité lorsque l'offre pourrait ne pas être satisfaite, selon un principe de subsidiarité.**

**Au plus près de vous, les sous-préfets d'arrondissement pourront recueillir vos besoins en matière d'ingénierie sur un projet de territoire complexe.**

**Violaine DÉMARET**  
Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

---

### sous-préfecture de Barcelonnette :

sp-barcelonnette@alpes-de-haute-provence.gouv.fr  
04.92.36.77.86

### sous-préfecture de Castellane :

sp-castellane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr  
04.92.36.77.65

### sous-préfecture de Forcalquier :

sp-forcalquier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr  
04.92.36.77.45

### chef-lieu :

pref-sgad@alpes-de-haute-provence.gouv.fr  
04.92.36.73.60

**VOUS ÊTES PORTEUR DE PROJETS,  
NOUS AVONS DES SOLUTIONS !**

**PRÉFÈTE**  
Délégue territoriale  
de l'ANCT  
+  
délégués territoriaux adjoints  
DDT  
SG



**J'en informe**  
mon sous-préfet  
d'arrondissement



**Saisit**  
les services de l'État  
et les opérateurs  
dédiés\*

**ANCT**

**JE SUIS PORTEUR DE PROJETS**



# PROJETS DÉJÀ ACCOMPAGNÉS

## VISUEL DE FICHE DE SYNTHÈSE

**Aménagement touristique des berges de la Blanche**  
**SELONNET**  
Questionnement sur le projet - Date de prise de contact : Mars 2020 - Mai - Avril 2020

**DESSCRIPTIF DU PROJET**

Ce projet a pour but de diversifier les services touristiques offerts sur le territoire et de dynamiser le village de Selonnet. Certains aménagements assez sommaires étant déjà présents, ils seront ainsi mis en valeur.  
Ce projet a déjà défini plusieurs sous-projets :

- des aménagements autour de la Blanche (parcours pêche, VTT & promenade piétonne initialement prévus)
- un pôle d'accueil et une liaison pôle d'accueil et cœur du circuit (soit en créant un cheminement, soit en réaménageant la voirie)
- un bassin de baignade, couplé à des hébergements touristiques afin de maintenir l'équilibre économique (projet de camping).

**Localisation :** Selonnet  
**Partage :** Commune de Selonnet

**HISTORIQUE**

- Prise de contact via la préfecture et réunion en visioconférence le 08/04/2020. Présentation du projet transmise à cette occasion.
- Visite terrain le 20/05/2020

**QUESTIONNEMENTS SOULEVÉS À CE STADE**

**Quelle échelle de projet ?**  
La commune de Selonnet compte 400 habitants et ne dispose actuellement pas d'une offre d'activités touristique pour la période estivale, ni de structure d'hébergement. **Le dimensionnement du projet est-il pertinent pour une telle commune seule ?** (la commune de Combloux, citée dans la présentation est cinq fois plus grande).  
- Intérêt d'organiser un retour d'expérience avec une telle commune ?

**Quelle inscription du projet dans une politique touristique territoriale ? A quelle échelle ?**  
A l'échelle intercommunale de Provence Alpes Agglomération (P2A), en lien avec notamment la compétence promotion du tourisme et / ou à une échelle intégrant le lac de Serre-Poçon en tant que locomotive touristique estivale du territoire (Iarg) ?  
Quels liens et quelles synergies entre les projets de Seyne, Montclar et Selonnet ? Vise la création d'un « pôle » touristique à l'échelle des trois communes ? Une participation du département 04 (via l'AD047) est-elle envisagée ?

**Quel impact sur le village de Selonnet ?**  
**Quel impact sur l'attractivité et au dynamisme du centre-bourg ?**  
Le site est relativement éloigné du centre bourg (environ 400m), en impasse, et le cheminement pédon traverse plusieurs espaces à réqualifier.

**Quels choix en matière de cheminement / déplacement / stationnement à l'échelle du village ?**  
La nouvelle fréquentation induite sur des structures peu adaptées pourrait nuire à la réalisation du programme et à son fonctionnement / son image. Comment l'offre de stationnement sur le reste du village peut-elle s'articuler avec le projet ? Une offre renforcée sur le reste du village peut elle permettre d'engager moins de véhicules à proximité du projet, voire la suppression du parking projet ?

**Aménagement touristique des berges de la Blanche**  
**SELONNET**  
Sommaire de l'analyse réglementaire - Date de prise de contact : Mars 2020 - Mai - Avril 2020

**DESSCRIPTIF DU PROJET**

Ce projet a pour but de diversifier les services touristiques offerts sur le territoire et de dynamiser le village de Selonnet. Certains aménagements assez sommaires étant déjà présents, ils seront ainsi mis en valeur.  
Ce projet a déjà défini plusieurs sous-projets :

- des aménagements autour de la Blanche (parcours pêche, VTT & promenade piétonne initialement prévus)
- un pôle d'accueil et une liaison pôle d'accueil et cœur du circuit (soit en créant un cheminement, soit en réaménageant la voirie)
- un bassin de baignade, couplé à des hébergements touristiques afin de maintenir l'équilibre économique (projet de camping).

**Localisation :** Selonnet  
**Partage :** Commune de Selonnet

**HISTORIQUE**

- Prise de contact via la préfecture et réunion en visioconférence le 08/04/2020. Présentation du projet transmise à cette occasion.
- Visite terrain le 20/05/2020

**PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES A CE STADE**

**Documents d'urbanisme :**  
Le lien avec le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et la stratégie touristique de la communauté d'agglomération doit être anticipé. Intérêt de se rapprocher en amont de Provence Alpes Agglomération.

Les projets actuellement structurants pour le territoire, envisagés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal ne sont pas orientés vers ce nouveau pôle d'activité. Le projet en l'état remet donc en question l'économie générale du PADD et une révision générale du PLU sera nécessaire.  
- Quels liens entre ce projet et les autres grands projets définis par le PADD ? D'autres localisations sont-elles envisageables pour donner de la cohérence ?

|   |  |  |
|---|--|--|
| Révision générale (Code de l'Urbanisme - articles L153-31 à L153-60 et R153-11 à 18 et 20 à 22) | Une révision générale du PLU La procédure est la même que lors de la révision partielle. Le projet sera à prévoir, afin que le PADD soit aligné avec les grandes orientations du PADD. | Durée prévisionnelle : 2 ans   |
| Autorisations d'urbanisme   | Différentes autorisations (permis de construire ou d'aménager) peuvent être nécessaires. Les détails pour les autorisations d'urbanisme dépendent du niveau de projet.                 | Durée prévisionnelle : dépend des procédures, entre 1 et 8 mois à partir de la date de dépôt du dossier. |

## Aménagement touristique des berges de la Blanche SELONNET